

République Française Liberté <u>Egalité</u> Fraternité Département de l'Hérault Arrondissement de Béziers

Direction stratégies territoriales Flore PASQUET Directrice

N/Réf: DST\_2024.26

A Saint-Thibéry le 23 septembre 2024

Monsieur Georges RIVIECCIO Commissaire enquêteur ZAC Saint-Christol

Mairie de Pézenas 6 Rue Massillon 34 120 Pézenas

Objet: Avis Zac Saint-Christol - Pézenas

Dossier suivi par: Flore PASQUET, f.pasquet@agglohm.net - 04 99 47 48 22

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je reviens vers vous dans le cadre de l'avis de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur la ZAC Saint-Christol à Pézenas.

La commune de Pézenas envisage depuis plusieurs années la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à vocation d'habitat résidentiel au nord du centre urbain de la commune, dans des zones principalement agricoles et naturelles.

Cette ZAC d'une superficie globale de 24 hectares prévoit la construction de 655 logements.

Pour la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM), l'aménagement du quartier de Saint Christol concourt à l'adaptation et au développement de l'offre de logements sur le piscénois tel que visés par le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi) et à répondre aux objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Biterrois pour le renforcement du rôle de polarité urbaine majeur de Pézenas au sein de l'armature territoriale. Par ailleurs, la capacité de la communauté d'agglomération a pleine capacité à alimenter le futur quartier en eau et à assurer le retraitement des eaux usées dans le cadre des installations existantes. De surcroit, le projet a obtenu l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau du fleuve Hérault.

Je tiens à conclure sur la qualité d'aménagement proposée dans le quartier et la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux du site, qui sont conformes aux objectifs de qualité du cadre de vie du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM). La consommation foncière induite par ce projet apparaît cohérente quant aux prévisions de consommation foncière formulée à l'échelle de l'agglomération et optimisée dans le cadre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette.

Après avoir pris ces éléments en considération, je ne peux qu'appuyer très favorablement ce projet d'aménagement, qui respect l'armature territoriale et les enjeux d'équilibre démographique du territoire de la CAHM.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à mon avis.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Sebartien REY,

Président de la Communauté d'Agglomération

Hérault Méditerranée.